

COMMISSION CDPME

Procès-verbal N°7 Réunion du 23 février 2023

Animateur : M. Antonio CARRETO
Présents : Mme Martine PASDELOUP
MM. Robert CHONCHON, Bernard ROCHETTE, Jacques LEGUYADER, Michel COUFFIN,
Jean-Pierre MAGGI (CD), Jérôme CROISE

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

CHEVILLY LA RUE / BONNEUIL CSM - Match de championnat– SENIORS D1 du 5/03/2023 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de **BONNEUIL CSM**

Réceptions :

***Des arbitres et délégué officiel désignés sur cette rencontre**

***Pour le club de BONNEUIL CSM :**

M GATINEAU G. - Président

***Pour le club du CHEVILLY LA RUE :**

M THLIJANE N. - Le responsable de la catégorie

La CDPME échange avec le représentant des clubs, concernant l'organisation qui sera mise en place lors de la rencontre.

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

-1 arbitre officiel à la charge du club recevant

-2 arbitres assistants à la charge du club recevant

-1 délégué officiel à la charge du club requérant

Match classé sensible

BRY FC / ORLY AS - Match de championnat– U18 - D3.B du 26/03/2023 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par la commission de discipline.
La commission prend connaissance de la demande transmise par la commission de discipline

Réceptions :

Pour le club de BRY FC : M EGOUY J.C.. - Educateur

Pour le club d'ORLY AS :

La commission regrette l'absence des personnes convoqués et non excusés

La commission re convoque pour sa réunion du 02/03/2023 à 18h30 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de BRY FC : Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

Pour le club d'ORLY AS: Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

La commission rappel aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1e invitation = Amende de 100 euros et re convocation devant la Commission

2e invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 02/03/2023 à 18h15